



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Continuité pédagogique

RECOMMANDATIONS

DU COLLEGE DES IA-IPR

1. Contenus pédagogiques : consolidation, approfondissement

Conformément aux recommandations nationales liées à la continuité pédagogique (fiches professeurs DGESCO)¹, la priorité doit être donnée à l'approfondissement et à la consolidation des notions déjà abordées et des compétences transversales et disciplinaires en cours d'acquisition.

Si de nouvelles notions devaient être introduites, par exemple dans l'hypothèse où le confinement serait prolongé, il faudra dans ce cas prévoir un temps de reprise nécessaire lors du retour en classe.

Le travail sur des sujets de type examen peut faire l'objet d'une analyse méthodologique raisonnée permettant aux élèves de s'entraîner aux différents exercices ; l'enseignant prendra soin d'explicitier les consignes. Une attention particulière sera portée sur la nécessité de fixer le délai de retour des travaux et d'adapter leur durée en faisant preuve de réalisme et de bienveillance pour éviter une charge cognitive trop lourde et une pression contre-productive pour les élèves. Une attention particulière doit être portée aux familles éloignées du numérique.

Selon les disciplines, divers types d'activités peuvent être menés dans une dynamique valorisante et formative sur les compétences :

- activités de type : lecture, compréhension, productions y compris manuscrites,
- activités de production orale,
- activités physiques,
- activités de production artistique,
- écoute ou visionnage de documents audio ou vidéo,
- travail collaboratif entre élèves, en particulier au lycée sur les projets technologiques ou autres projets engagés.

Les activités des enseignants d'une même classe ou d'un même niveau doivent être nécessairement articulées pour permettre une répartition harmonieuse du travail donné aux élèves et des modalités pédagogiques retenues. La lisibilité d'ensemble par le chef d'établissement, en lien avec le DDFPT, les professeurs principaux, les coordonnateurs de disciplines et le service de vie scolaire, permettra de procéder aux ajustements nécessaires.

Pour limiter les difficultés liées à l'usage des outils numériques et le temps d'exposition des élèves aux écrans, il est rappelé que les manuels scolaires sont des supports facilement mobilisables.

Le choix des outils doit intégrer le nécessaire respect du règlement général de protection des données (RGPD) :

- pour la communication : ENT, outils de vie scolaire,
- pour les visioconférences et audioconférences : outils du CNED.

¹ <https://eduscol.education.fr/cid150633/principes-pour-la-continuite-pedagogique.html>

À ce propos, nous vous renvoyons aux préconisations de la délégation au numérique de l'académie de Créteil (DANE) :

Rappel des préconisations de la DANE :

- Une classe virtuelle par jour et par élève serait une cible maximale
- Deux accès à l'ENT par jour et par élève pour récupérer et renvoyer son travail
- Revenir à un travail traditionnel : livres, écrits, prise de notes et travail sur papier
- Observer si possible le rythme proposé par le CNED – 2 matières par jour
- Produire un emploi du temps classe de confinement pour retrouver des repères
- Coordonner les temps avec la proposition TV – LUMNI
- Alléger les supports
- Pas d'impression de documents demandée aux familles
- Réduire la taille des fichiers stockés
- Eviter les pièces jointes dans les messages
- Utiliser les alternatives audio (service Balado)

2. Évaluation formative et positive

L'évaluation est nécessaire, voire consubstantielle à l'acte d'enseigner. Dans le cadre du confinement, certaines modalités sont à privilégier pour des raisons évidentes d'équité.

Ainsi, l'évaluation doit surtout permettre de réguler les apprentissages : il s'agit donc d'abord d'encourager, d'étayer, de proposer des pistes d'amélioration en accompagnant l'élève et en privilégiant les commentaires qualitatifs.

L'évaluation sommative n'est donc pas pertinente dans ce contexte, surtout si elle donne lieu à des notes prises en compte dans le bulletin scolaire de l'élève. De même, les questions de vie scolaire ne sauraient se traduire par la mise en œuvre d'une évaluation sanction inappropriée.

Il ne s'agit pas d'évaluer toutes les productions des élèves, ni toutes les activités de travail proposées à distance. Une production par discipline et par semaine, écrite ou orale, constitue un rythme raisonnable qu'il y a lieu d'adapter également au nombre de classes que chaque professeur a en responsabilité.

Au collège, une évaluation par compétences peut être mise en œuvre pour indiquer les acquis des élèves réalisés avant le confinement et approfondis éventuellement pendant le confinement. Au lycée, les programmes sont très souvent adaptés à ce travail par compétences.

Par ailleurs, il est important d'explicitier clairement les objectifs de l'évaluation proposée, notamment sur sa nature essentiellement formative mais aussi sur ses modalités. Les règles doivent être plus que jamais claires et précises : indication de la forme attendue, consignes courtes explicitées ou étayées, aides à consulter, compétences et connaissances mobilisées.

De même, on informera à titre indicatif de la durée de l'évaluation ou du travail proposé. On donnera si nécessaire le choix aux élèves entre différents modes de production sur un même sujet en tenant compte de leurs contraintes et de leurs situations.

L'auto-évaluation est une modalité particulièrement adaptée à cette période de confinement car elle permet de développer l'autonomie de l'élève et sa réflexion sur le sens du travail produit. Elle sera réalisée à partir d'attendus ou de descripteurs, chaque élève pouvant ainsi identifier ses réussites et ses axes de progrès. Un accompagnement spécifique sera proposé si les élèves ne sont pas habitués à cette pratique.

Il sera utile de valoriser l'effort de l'élève et d'investir les temps synchrones pour interroger sur les difficultés qu'ils ont rencontrées et sur ce qu'ils ont apprécié.

L'évaluation positive est plus que jamais de rigueur afin d'encourager la persévérance scolaire et de motiver les élèves.

3. Congés de printemps - repos, ouverture à d'autres activités, soutien possible

Les vacances sont une période de repos nécessaire pour les élèves et leurs professeurs, particulièrement cette année dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons.

Il est important que ce temps de vacances passé à la maison soit :

- pour tous les élèves une occasion d'approfondir leur culture générale grâce à une offre éducative de qualité,
- pour les élèves qui le souhaitent, notamment ceux qui rencontrent des difficultés, un temps de consolidation de leurs acquis.

Dans cette perspective, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- offre des possibilités de soutien aux élèves qui le souhaitent, pendant la deuxième semaine des vacances scolaires (des consignes nationales seront données),
- met à la disposition des familles des pistes d'activités culturelles, artistiques et sportives, ainsi que des conseils pratiques pour les accompagner dans cette période de vacances.

Concernant les élèves qui ne suivront pas de modules de soutien, comme cela se fait habituellement durant les périodes de vacances, il est souhaitable que les enseignants leurs proposent des axes de travail et de révision adaptés à la situation de confinement et à leurs besoins, ainsi que des travaux de remédiation. À cet égard, les classes virtuelles ou autres dispositifs de communication ayant permis de poursuivre les enseignements à distance doivent être interrompus.

Par exemple, on pourra suggérer des activités de révision, des lectures d'ouvrages ou de journaux spécialisés, d'écriture (*ex : poursuite d'un journal de confinement individuel ou collaboratif*), des activités d'ouverture culturelle (*émissions télévisées sur Lumni ou Arte, visites virtuelles de musées, rencontre avec des œuvres cinématographiques, plastiques, musicales, etc.*) qui pourront faire l'objet d'un échange après les vacances.

L'exposition aux langues vivantes étrangères ne reposant pas seulement sur des activités scolaires, les pratiques de loisirs (*écouter des chansons, visionner des séries ou des films*) seront à privilégier pendant le temps des vacances.

Pour les classes à examen, il est possible d'encourager les élèves à réaliser des supports de révision (*fiches, cartes mentales, ...*), un bilan de ce qui a été fait pendant ces trois semaines de confinement.

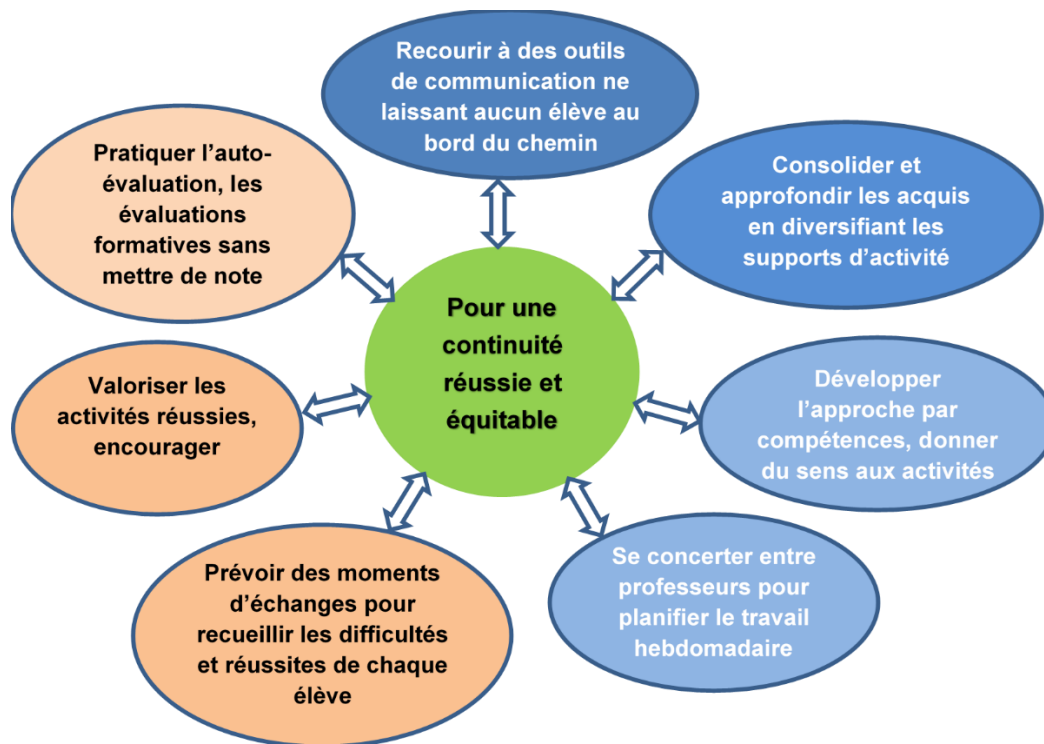
Enfin, nous attirons l'attention sur la nécessité :

- de mesurer la charge de travail proposée aux élèves, celle-ci doit être fortement allégée par rapport à une période scolaire afin de permettre à ceux-ci de se reposer et de s'ouvrir à d'autres centres d'intérêts,
- d'adapter le travail demandé en fonction des besoins et contraintes des élèves,
- de coordonner les consignes de l'équipe pédagogique.

4. Quelques principes généraux à retenir

Nous vous remercions de prêter une attention particulière aux modalités mises en œuvre dans le cas des enfants de personnels soignants accueillis dans l'établissement et dans celui d'enfants et de familles éloignés du numérique, en situation difficile.

Le pictogramme ci-dessous vous donne quelques recommandations importantes à garder en mémoire dans le cadre de vos activités.



Nous sommes bien conscients de votre engagement au service des élèves, de l'investissement et de l'énergie déployés depuis le début de cette période de confinement. À ce titre, nous vous remercions et vous renouvelons notre confiance. Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner, tout comme les missions académiques, les divisions du rectorat et des DSDEN.



Les outils numériques à privilégier